

Protocole de Fonctionnement de l'ATLEP à effet du 7/09/2020

Approuvé en Conseil d'Administration

D'une manière générale

Le port du masque sera obligatoire pour accéder à nos locaux ainsi qu'à l'intérieur.
Du gel sera mis à disposition des adhérents dans chaque pièce et au secrétariat.
Les locaux seront désinfectés à minima une fois par jour et aérés au moins 15 mn entre deux activités qui se succèdent.

Un renforcement des précautions déjà prises sera possible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

- Pour les permanences

Mise en place d'une protection en plexiglas sur le bureau de manière à ce que la personne qui assure la permanence soit protégée ainsi que la personne reçue.
L'attente se fera dans le couloir de manière à éviter trop de promiscuité.
Les visiteurs attendront qu'on les invite à rentrer, après quoi, ils seront invités à se désinfecter les mains à l'aide du gel mis à leur disposition.
Seule une personne sera autorisée à rentrer.

- Au Secrétariat

Mise en place également d'une protection en plexiglas de manière à ce que la Secrétaire ne porte le masque que pour ses déplacements.

- Toilettes

Mise à disposition de gel à utiliser avant et après le passage aux toilettes ainsi que de produit désinfectant.
L'attente doit se faire dans le couloir et non au secrétariat.

- Salle d'activités

Seulement 12 personnes seront accueillies par activité,
En fonction du nombre d'inscrits, cette mesure impliquera de dédoubler certains groupes en accord et concertation avec les responsables d'activités.
Le port du masque est obligatoire pour les activités ainsi que pour les déplacements à l'intérieur des locaux.
Si deux activités se succèdent (exemple en Anglais, Espagnol, ou encore à l'atelier mémoire), il faudra aérer la salle entre deux pendant 15mn.
Les surfaces seront désinfectées à minima une fois par jour, nous demanderons la coopération des adhérents à cet effet.

Du gel sera mis à disposition des personnes qui participeront aux activités, il devra être impérativement utilisé par les joueurs de cartes avant et après le jeu.

- **Activités Physiques**

Sorties Pédestres : Les participants resteront à une distance « raisonnable » les uns des autres et éviteront toutes « effusions » y compris pendant les temps de pause ou de repas.

Le port du masque est indispensable pendant le covoiturage limité à 4 personnes.

Les échanges de nourritures sont proscrits.

L'utilisation de gel hydro alcoolique (sans parfum) est vivement recommandée avant ou après les repas.

Gym : A ce jour un arrêté municipal impose la fermeture des salles. Les cours de gym en salle sont donc suspendus dans l'attente de nouvelles décisions et d'un protocole d'utilisation des salles.

A partir du 5 octobre, la gym se fera en plein air au Stade Egassialral.

Marche : Dans l'attente de la reprise de la gym en salle, nous avons mis en place une activité de Marche

- Au Stade : nous maintiendrons 3 séances. Voir horaires dans le bulletin.
- À Saint Jean Saint Pierre : 2 séances (nouveau) Voir horaires dans le bulletin.

- **Bibliothèque :**

Les livres rendus ne pourront être réempruntés que la semaine suivante

- **Chorale :** La Salle des Lauriers étant fermée et le port du masque obligatoire, les répétitions de chorale sont suspendues,

A titre préventif, et dans un souci d'efficacité, les responsables des diverses activités, qu'elles se déroulent au local ou en extérieur établiront une liste de participants à chaque séance de manière à ce qu'en cas de contamination de l'un des participants, l'ATLEP puisse informer les personnes qui ont été en contact afin qu'elles soient testées.

En aucun cas, les animateurs des diverses activités ne pourront être tenus pour responsables de contamination par le covid-19 dans le cadre de cette activité.